



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Les réseaux sociaux
ce n'est pas toujours ça !
Le cyberharcèlement
blesse et parfois tue.

**FAISONS
DES RÉSEAUX
SOCIAUX
UN ENDROIT
QUI NOUS
RASSEMBLE.**

NON AU HARCÈLEMENT

**JOURNÉE NATIONALE
18 NOVEMBRE 2021**

ÉDITO



La journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'École concourt à la mobilisation de tous pour lutter efficacement contre ce fléau du quotidien.

Dès 2018, nous avons engagé un plan ambitieux et volontariste de lutte contre le harcèlement à l'École autour de trois grands axes : prévenir, intervenir, former.

Si les actions menées dans les établissements ont permis de contenir les actes de harcèlement entre élèves au sein de l'École, le développement des réseaux sociaux et du cyberharcèlement est aujourd'hui exponentiel et doit nous conduire à redoubler d'efforts.

C'est pourquoi, je continue de faire de la lutte contre le harcèlement l'une de mes plus grandes priorités. Le programme pHARe, inspiré des meilleurs exemples mondiaux, permet de former et de mobiliser les élèves comme les professeurs, pour une action forte et coordonnée dans les écoles et les établissements.

Lancé à la rentrée de septembre dernier dans toutes les académies après de premières expérimentations probantes, il concernera l'ensemble des écoles et des collèges tout au long de l'année scolaire 2021-2022. La mobilisation de la communauté éducative autour de ce programme doit avoir des effets significatifs sur le climat scolaire, le bien-être des élèves et plus largement sur les performances de notre système éducatif.

Nous continuons d'appeler à la mobilisation générale : parents, élèves, personnels, partenaires de l'École. Ensemble nous pouvons réussir à mieux protéger nos enfants et nos élèves et promouvoir les valeurs d'engagement, le sens de l'intérêt général, le civisme, la fraternité, et faire reculer le harcèlement qui en est l'antithèse.

Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

SOMMAIRE

Une rentrée marquée dans les territoires par la généralisation de pHARe, premier programme de lutte contre le harcèlement entre élèves 7

Généralisation du programme pHARe à la rentrée 2021
Infographie pHARe
Zoom sur le carré régalien mis en place à la rentrée dans toutes les académies

La lutte contre le harcèlement à l'école : un engagement fort du ministère depuis 2017 10

Infographie : prévenir, intervenir, former

7^e édition de la journée nationale de mobilisation « non au harcèlement » 12

Concours « Non au harcèlement »
Clip de campagne réalisé avec les élèves

Les numéros d'écoute : le 3020 et Net Écoute 3018 14

Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes
Le 3018 : la ligne d'appel nationale des situations de cyberharcèlement
Les numéros académiques de signalement des situations de harcèlement

Les acteurs et partenaires de la lutte contre le harcèlement à l'école 17

Ouverture de la maison de Marion à Paris
Les footballeurs mobilisés pour lutter contre le harcèlement

Ils nous soutiennent dans la lutte contre le harcèlement 19



Une rentrée marquée dans les territoires par la généralisation de pHARe, premier programme de lutte contre le harcèlement entre élèves

Généralisation du programme pHARe à la rentrée 2021

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a placé cette problématique en tête de ses priorités en conduisant une politique publique volontariste et ambitieuse de lutte contre toutes les formes de harcèlement, qui s'appuie sur un plan renouvelé et consolidé : **Prévenir, Intervenir, Former**.

Depuis la rentrée 2021 et après une phase d'expérimentation de deux années, le programme pHARe (**Prévenir le Harcèlement et Agir avec Respect**) est généralisé progressivement à toutes les académies et dans toutes les écoles et tous les collèges.

Au même titre que d'autres programmes internationaux qui ont connu une réussite certaine (comme par exemple le programme finlandais KiVa), pHARe est un programme de prévention du harcèlement qui dote les écoles et les établissements scolaires d'une stratégie globale d'intervention.

Il s'agit donc d'une nouvelle étape destinée à mieux structurer l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement et de cyberharcèlement afin de permettre la baisse durable de ces phénomènes.

Objectif 2022 : le programme pHARe sera étendu à l'ensemble des écoles et des collèges dès septembre 2022.

Retrouvez la vidéo explicative ici :

<https://www.youtube.com/watch?v=2XxFWxpwOPs>

EN CHIFFRES

43 % des collèges (soit 2290 établissements en métropole et en outre-mer) et 8190 écoles sont engagés depuis la rentrée

22 900 ambassadeurs collégiens à la rentrée 2021 (10 000 ambassadeurs en 2020)

15 508 personnes ressources, toutes académies confondues, seront formées aux méthodes de prise en charge du harcèlement dans le cadre de 8 jours de formation académique (5 par EPLE et 5 par circonscription)

MON ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE



Dès septembre 2021
**pHARe généralisé
à tout le territoire**

10
**élèves-ambassadeurs
par établissement**



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME PHARE ?

Un plan de prévention du harcèlement
à destination des écoles et des établissements
fondé autour de 8 piliers :

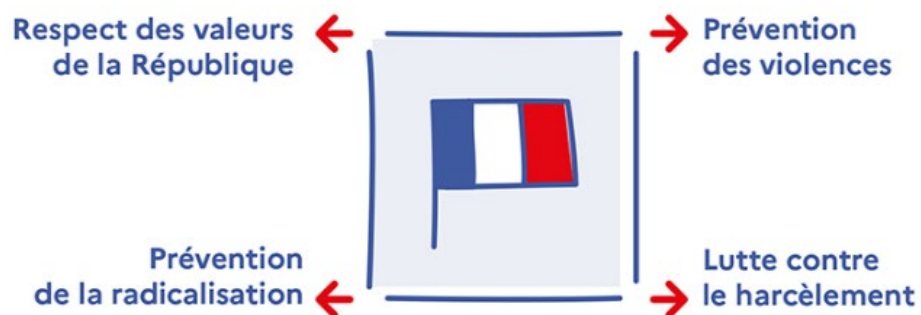
1. **Mesurer** le climat scolaire.
2. **Éduquer** pour prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. **Former** une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. **Intervenir** efficacement sur les situations de harcèlement.
5. **Associer** les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
6. **Mobiliser** les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. **Suivre l'impact** de ces actions.
8. **Mettre à disposition** une plateforme dédiée aux ressources.

Zoom sur le carré régalien mis en place à la rentrée dans toutes les académies

La mise en place d'un **carré régalien** depuis la rentrée 2021 dans chaque rectorat doit permettre d'améliorer la réponse publique dans quatre domaines stratégiques : protection et promotion des valeurs de la République, prévention de la radicalisation, lutte contre les violences scolaires et lutte contre le harcèlement/cyberharcèlement.

Dans chacun de ces domaines, une équipe dédiée assure un suivi attentif des signalements et apporte une réponse rapide à toute amorce de conflit.

Un carré régalien dans chaque académie



LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE : UN ENGAGEMENT FORT DU MINISTÈRE DEPUIS 2017

PRÉVENIR

► Un cadre juridique renforcé

Article 5 Pour une École de la confiance : « Aucun élève ne doit subir, de la part d'autres élèves, des faits de harcèlement ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions d'apprentissage susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité ou d'altérer sa santé physique ou mentale. »

► Interdiction du téléphone portable au collège depuis 2017

► **Renforcement de l'éducation aux médias** avec le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (Clémi)

► **Collaboration avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et les réseaux sociaux** pour améliorer la prévention du cyberharcèlement

► 5 campagnes de prévention

- le *revenge porn*
- le rôle du témoin
- les dynamiques de groupe
- le 1^{er} degré
- le cyberharcèlement

► **Un programme de prévention globale de lutte contre le harcèlement, PHARE**, dans tous les collèges et les écoles

- une plateforme numérique avec **15 parcours pédagogiques**
- une mallette de formation pour les ambassadeurs collégiens
- une mallette pour les ateliers parents
- une mallette pour la formation des personnels
- une mallette pour les chefs d'établissement, les directeurs et les IEN

► **Renforcement de l'expertise scientifique** au sein du ministère

- création d'un comité d'experts réunissant chercheurs et partenaires

► Développement des prix Non au harcèlement

- prix contre le cyberharcèlement, dès 2017
- prix spécial école élémentaire, depuis deux ans

► **Mise en place de l'évaluation des établissements** comprenant un volet climat scolaire

► **Élargissement des enquêtes en matière de climat scolaire et de victimation** auprès des élèves de niveau élémentaire



INTERVENIR

3020

Service & appel
gratuits

➤ Financement par le ministère du numéro d'écoute

Des professionnels à l'écoute des familles et des élèves victimes qui peuvent signaler toute situation aux référents de leur académie, pour une prise en charge suivie

- 337 référents harcèlement
- 31 lignes académiques

➤ Un numéro dédié à la lutte contre le cyberharcèlement, le

en partenariat avec l'association e-Enfance

3018

➤ Création d'un réseau départemental d'intervention dans les établissements scolaires pour aider à analyser des situations complexes et apporter une expertise pour la prise en charge des situations de harcèlement

- Avec pHARe : + de 10 000 protocoles de prise en charge formalisés

FORMER

➤ Formation au numérique et lutte contre le cyberharcèlement

- renforcement de la présence du numérique dans les enseignements
- mise en place de la certification PIX

➤ Mise à disposition des personnels, des élèves et des familles, de nombreuses ressources et guides par le ministère

- <https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources>

➤ Mise en œuvre d'un plan de formation ambitieux des personnels à la rentrée scolaire 2021

- 3 séminaires nationaux et 1 séminaire des cadres
- 15 508 personnes ressources dans les académies en cours de formation avec 8 jours de formation par personnel

➤ Coopération internationale renforcée pour partager les meilleures pratiques

- novembre 2019 : première conférence internationale initiée par la France en lien avec l'Unesco et publication conjointe des recommandations scientifiques de lutte contre le (cyber)harcèlement
- 4 et 5 novembre 2021 : participation de la France à la conférence organisée par le Mexique

7^{ème} édition de la journée nationale de mobilisation « Non au harcèlement »

La complexité et l'intensité des phénomènes de harcèlement en ligne, ainsi que les derniers événements dramatiques, conduisent le ministère à alerter la société civile sur les mutations de ces phénomènes et sur leurs dangers. Le harcèlement ne se limite plus aux seules cours de récréation, mais il est en capacité de peser sur les élèves harcelés en permanence, via les réseaux sociaux et tout appareil connecté.

Aujourd'hui, ces cyberviolences se propagent couramment entre camarades de classe et sont donc intimement liées au cadre scolaire. Elles touchent aussi plus souvent les jeunes filles, confrontées à la diffusion d'échanges ou de photos intimes d'elles sur internet. Le cyberharcèlement et ses traces éphémères et très virales, sous pseudonyme, compliquent considérablement la tâche.

Une vigilance absolue de la part des jeunes et de leur famille est donc nécessaire pour prévenir ces phénomènes de cyberharcèlement qui se développent sur les réseaux sociaux. C'est dans ce contexte inédit que s'inscrit la campagne « Non au harcèlement » 2021, qui sera présentée à l'occasion la journée nationale, prévue cette année **ce jeudi 18 novembre**.

Concours « Non au harcèlement »

Le script du clip de sensibilisation 2021 s'inspire du scénario « Voir c'est pouvoir, dire c'est agir », vidéo du collège Gruber de l'académie de Nancy-Metz qui a remporté la mention spéciale « professionnels de la communication » lors de la dernière édition du **concours « Non au harcèlement »** organisée dans plus de 1 300 établissements scolaires.

Clip de campagne réalisé avec les élèves

Le clip met en scène un enchaînement rapide de photos et vidéos qui représentent des scènes du quotidien des adolescents, qui tournent en général mal, en particulier sur les réseaux sociaux, mais qui vont finalement illustrer des moments de joie, de complicité, de déception, de pitreries, de promesses d'amitié éternelle et de bienveillance. Des commentaires, cœurs, emojis positifs et messages échangés sur les réseaux sociaux se superposent aux images et sont dits à voix haute par des adolescents. Les images et les sons que l'on entend sont forts, joyeux et très vivants. Les différentes scènes s'enchaînent donc avec l'impression que les situations pourraient mal tourner mais qui se passent bien grâce au soutien des autres.

Le but est de montrer ce que pourraient être les réseaux sociaux grâce à la force et au soutien d'un collectif bienveillant. Le clip est filmé au format vertical pour respecter les codes des vidéos qui peuvent être publiées sur les réseaux sociaux et donner l'impression que l'ensemble des scènes se déroulent sur Internet.

Retrouvez [le clip](#) et le *making of* du tournage [ici](#)

Le mot de la réalisatrice

Ce qui avait interpellé le jury dans la production originale des élèves de 5^e B, du collège Jacques Gruber, c'était cette idée de deux réalités juxtaposées. Dans la première, une élève Emma sortait d'une situation de harcèlement « à temps » grâce à la mobilisation de ses camarades. Dans la seconde, qui se révélait être la réalité, personne n'avait aidé Emma, et désormais, « elle n'était plus là ».

Ils avaient de cette façon posé les bases de la campagne de cette année : il appartient à chacun d'entre nous de construire la réalité à laquelle nous aspirons en tant que société, plus juste et bienveillante.

En travaillant avec la mission ministérielle chargée de la prévention des violences en milieu scolaire et les élèves, nous sommes partis plus spécifiquement sur la question du cyber-harcèlement.

Après cette année scolaire 2020-2021, cela est apparu comme une évidence à tout le monde et en particulier aux élèves.

Nous avons alors essayé de coller un maximum aux usages des jeunes sur les réseaux sociaux. Comme ils documenteraient leur vie au quotidien en story verticale. Le spot de campagne a donc été entièrement filmé en plans séquences verticaux donc avec un seul axe pour chaque situation. Un vrai défi pour nous qui sommes plutôt habitués à raconter des histoires en multipliant les plans. Mais également pour les élèves car sans montage pas de filet de sécurité pour le jeu. Comme chaque année, nous avons été incroyablement impressionnés par leur capacité à se donner sans limite pour une cause en laquelle ils croient.

J'espère que cette campagne saura toucher le cœur du public et nous donner à tous l'envie de faire de cette utopie de 30 secondes une réalité.

Laëtitia BERTHEUIL, Responsable Éditoriale Fiction, M6

Ayant à cœur de s'engager sur les problématiques RSE, le Groupe M6 à travers Rose Carpet accompagne depuis bientôt 6 ans le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports dans la lutte contre le harcèlement scolaire en concevant et réalisant la campagne annuelle Non Au Harcèlement.



Les numéros d'écoute : le 3020 et Net Écoute 3018

Le 3020 : un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes

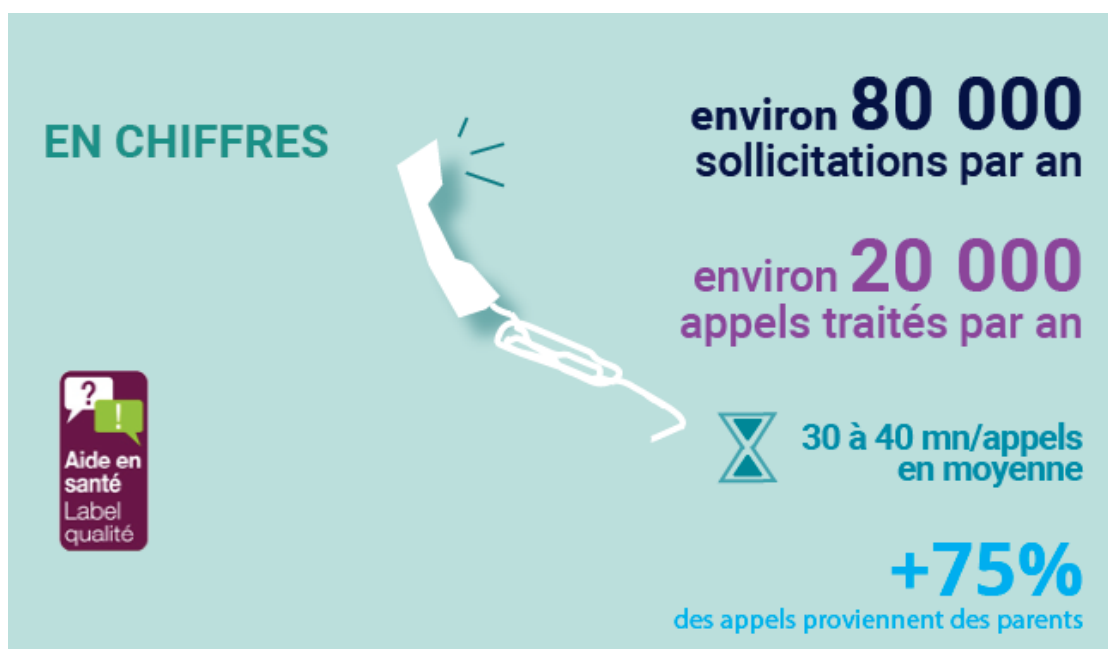
Le ministère met à la disposition des élèves, des familles et des professionnels un numéro pour signaler les situations de harcèlement entre élèves.

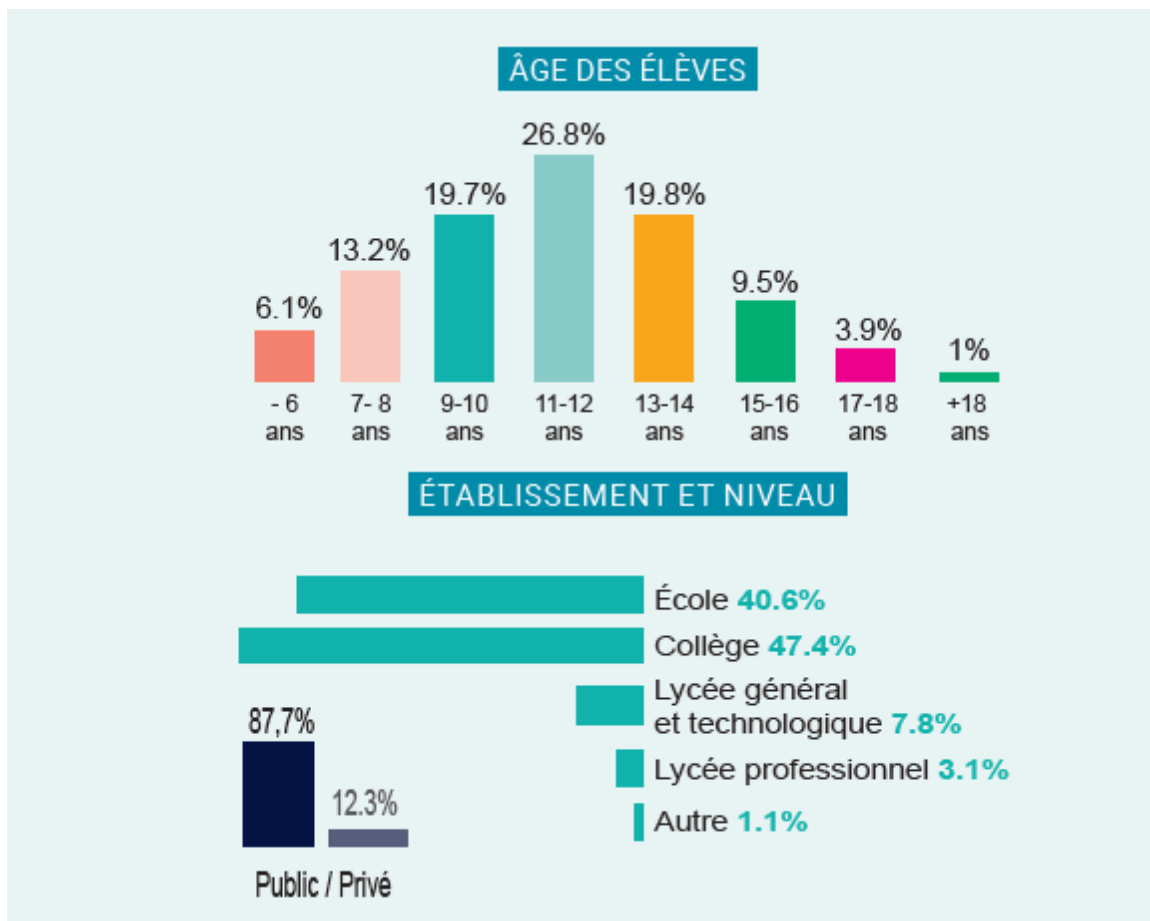
Ce dispositif téléphonique, gratuit depuis tous les postes, propose écoute, conseil et orientation aux appelants. Lorsque les situations de harcèlement sont repérées au cours de l'entretien téléphonique et avec l'accord des personnes concernées, elles sont alors transmises aux référents harcèlement de l'Éducation nationale grâce à un outil sécurisé fourni par l'administration.

L'écoute est professionnelle et bienveillante, capable d'apprécier les situations de harcèlement et de vérifier avec l'appelant les ressources dont il dispose pour mettre en œuvre les solutions nécessaires. Les professionnels qui répondent au 3020 sont diplômés en science de l'éducation, en psychologie, travailleurs sociaux formés à l'écoute à distance par l'association EPE-IDF qui les recrutent. C'est un vrai travail d'écoute, de reformulation avec les parents et les jeunes, quand ils appellent, pour leur permettre de sortir de l'impasse dans laquelle ils se trouvent au moment où ils appellent.

Le 3020 est joignable du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 9h à 20h du lundi au vendredi et de 9h à 18h le samedi.

Pour près de 15% des appels, il s'agit d'un élève harcelé qui cherche conseil pour affronter la situation ou d'un camarade qui souhaite soutenir un élève harcelé. Ce sont essentiellement les parents qui appellent le dispositif (75,5% des appels).





« Ce dispositif permet aux parents, aux jeunes, aux enfants, aux adultes qui appellent, de pouvoir trouver sur le territoire où ils résident, un lieu dans lequel ils seront écoutés, épaulés, soutenus. Dans un deuxième temps, essayer de comprendre avec le parent ce qui est possible de faire directement auprès des professionnels de l'Éducation nationale, ceux qu'il connaît, ceux que son enfant fréquente tous les jours dans la classe, à l'extérieur de la classe, et voir s'ils sont en capacité de travailler ensemble pour faire en sorte que cette situation de harcèlement cesse. Si ce n'est pas possible, à ce moment-là notre mission c'est de transférer cette situation via une ligne sécurisée, auprès d'un référent dans l'académie où se trouve l'établissement scolaire fréquenté par le jeune. Et celui-ci, qu'on nomme référent harcèlement, va dans un premier temps prendre contact avec les parents, avant de faire tout autre chose », explique Mirentxu BACQUERIE, responsable du 3020 et directrice générale de l'EPE-IDF (École des Parents et des Éducateurs d'Île-de-France) à propos du numéro vert.

Pour en savoir plus sur le 3020, [cliquez ici](#).

Le 3018 : la ligne d'appel des situations de cyberharcèlement

Net Écoute est le numéro vert national de prise en charge des victimes de cyberharcèlement à l'école, opérée par l'association e-Enfance. 100% anonyme, gratuit et confidentiel, Net Écoute prend en charge des milliers d'appels par an afin d'écouter, informer et conseiller ces publics, **du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h**. Le service est également disponible sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp.

Reconnue d'utilité publique, l'association e-Enfance est agréée par le ministère pour intervenir dans les établissements scolaires. Elle est aussi son partenaire officiel dans la lutte contre le cyberharcèlement entre élèves depuis 2011. Elle opère la *helpline* française du programme **Safer Internet** de la Commission européenne depuis 2008 avec le soutien de la DILCRAH (Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT).

Depuis le 13 avril dernier, le numéro vert Net Écoute est devenu le 3018. La nouvelle plateforme se veut plus simple et plus efficace, pour prévenir et lutter contre les violences numériques dont sont victimes les enfants et les adolescents dans leur quotidien.

L'Association e-Enfance en 2020, c'est :

- ✓ **12 000 appels gérés** par la ligne d'assistance
- ✓ **2 600 contenus & comptes** supprimés sur les réseaux sociaux
- ✓ **2 500 interventions** en milieu scolaire
- ✓ **100 000 jeunes** sensibilisés en moyenne chaque année
- ✓ Un numéro gratuit, **100 % anonyme et confidentiel** pour aider les jeunes victimes de violences numériques et accompagner les parents dans leur rôle d'éducation, qui devient le **3018**, numéro court national, en avril 2021
- ✓ Une équipe pluridisciplinaire engagée (26 salariés et 32 volontaires du service civique)
 - **15 intervenants** sur le terrain pour mener des ateliers de prévention sur-mesure
 - **12 écoutants** (juristes, psychologues, spécialistes des nouvelles technologies) disponibles quotidiennement sur le 3018

Les numéros académiques de signalement des situations de harcèlement

337 référents "harcèlement" sont répartis sur tout le territoire pour sensibiliser, accompagner et former. Ils supervisent et coordonnent les actions pour résoudre les situations de harcèlement signalées, grâce la plateforme du 3020 ou grâce aux relais locaux ; ils accompagnent, facilitent le dénouement en étant un interlocuteur privilégié des familles.

Pour les contacter : <https://www.education.gouv.fr/lutte-contre-le-harcelement-l-ecole-289530>

Les acteurs et les partenaires de la lutte contre le harcèlement à l'école

Au niveau national : le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, via la Mission en charge de la prévention des violences en milieu scolaire, au sein de la Direction générale de l'enseignement scolaire, et avec son opérateur le Centre pour l'éducation aux médias et à l'informations (CLEMI) – notamment en ce qui concerne le cyberharcèlement ;

En académie : les recteurs, les 310 référents académiques « harcèlement », les conseillers techniques médico-sociaux, les inspecteurs académiques et inspecteurs pédagogiques régionaux établissement et vie scolaire (IA-IPR EVS), les proviseurs vie scolaire (PVS), les groupes académiques « climat scolaire », les équipes mobiles de sécurité et tout autre personnel concerné ;

À l'échelle départementale : les inspecteurs d'académies-directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA-Dasen), les référents départementaux harcèlement, les conseillers techniques, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et tout autre personnel concerné ;

Dans les écoles et les établissements : les équipes éducatives sous l'impulsion des inspecteurs de l'éducation nationale (IEN), des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement ;

De nombreuses associations et organisations : le réseau Canopé, École des parents et des éducateurs d'Île-de-France, e-Enfance, la FOEVEN, la Ligue de l'Enseignement, l'Office central de coopération à l'école, les Petits citoyens, l'Unicef... Certaines collectivités, d'autres ministères (secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères...) s'engagent également dans cette problématique. Les mutuelles (MAE, MGEN) sont aussi partenaires des actions conduites par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Ouverture de la maison de Marion à Paris

Créée à l'initiative de « Marion, la main tendue », association agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la Maison de Marion est une structure venant en aide aux jeunes victimes de harcèlement scolaire.

C'est une structure innovante qui entend lutter contre le harcèlement dans sa globalité en intervenant auprès des jeunes et du personnel éducatif.

En plus d'accueillir, prendre en charge et accompagner les jeunes victimes de harcèlement et leurs familles, la Maison de Marion propose également des activités de formation des enseignants, d'aide à la parentalité, et de lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que des groupes de paroles.

Le jeudi 18 novembre 2021, à l'occasion de la journée de la lutte contre le harcèlement, la fondatrice Nora FRAISSE inaugurera en présence du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, une nouvelle maison de Marion à Paris dans le

13^{ème} arrondissement. Le projet de l'association est d'offrir aux enfants et aux familles un tiers lieu sur l'ensemble du territoire.

Pour contacter la Maison de Marion : <https://www.marionlamaintendue.com/l-association-marion-la-main-tendue/>

Cette structure est ouverte à tous du lundi au vendredi, de 9h30 à 18h.

Pour prendre rendez-vous et recevoir la présentation des activités par mail, écrivez à : contact@marionlamaintendue.com. Ou téléphonez au 01 69 30 40.

Les footballeurs mobilisés pour lutter contre le harcèlement

Depuis plus de 3 ans, le harcèlement entre les élèves est une cause qui mobilise la communauté *Players For Society*®, ce qui a déjà permis de libérer et décloisonner la parole enfants/parents à la maison, de contribuer à faire émerger de nouvelles solutions, et de valoriser les élèves mobilisés partout en France dans la lutte contre le harcèlement.

Face au harcèlement entre élèves, véritable combat de société, les footballeurs et les footballeuses ont le pouvoir hors norme de captiver et fédérer très largement partout en France : ils veulent être des locomotives universelles, des *boosters* pour les ambassadeurs et un trait d'union avec les familles.

Le Dispositif « Tous capitaines »

« Tous capitaines » est un dispositif de terrain qui place les footballeurs en contributeurs actifs auprès des formateurs, au cœur des ateliers ambassadeurs du programme pHARe, tout au long de l'année scolaire dans les collèges. C'est une réponse supplémentaire qui contribue à faire bouger les lignes en soutien du programme pHARe.

Un collectif de joueurs et de joueuses engagés pour cette cause qui leur tient à cœur se mobilise ainsi dans plusieurs collèges de leur ville, partout en France : leur action a un impact pédagogique nouveau et complémentaire aux discours des experts et des formateurs. Les élèves investis sont valorisés par la remise d'un brassard de capitaine.

Ce symbole fort va procurer beaucoup de fierté et donner de la confiance à ces jeunes au rôle important pour les autres.

La présence des sportifs dans les ateliers permet de libérer la parole et de dynamiser les discours des jeunes, favorisant les retours d'expériences des élèves sur ce qu'ils vivent et ressentent au quotidien. Cet engagement en tant qu'adultes qui expérimentent tous les jours des valeurs collectives (esprit de groupe, entraide, confiance, résilience, etc.) permet également de valoriser le rôle des parents sur cette cause universelle dont les solutions passent aussi par l'éducation et le lien maison-école.

Ils nous soutiennent dans la lutte contre le harcèlement



MAE

MON PREMIER ASSUREUR

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE, organisme à but non lucratif, est la mutuelle d'assurance solidaire Numéro 1 de l'assurance scolaire. Partenaire historique du monde de l'éducation, la MAE protège les élèves et accompagne parents et enseignants, en cas d'accident.

Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, la MAE mène des interventions tout au long de l'année dans les établissements scolaires, de la maternelle au lycée. Ses chargés de Prévention et son réseau de militants interviennent auprès des élèves, des équipes pédagogiques et des familles pour les sensibiliser à différentes thématiques telles que : le harcèlement et le cyberharcèlement, les accidents de la vie courante, les gestes de premiers secours, l'éducation aux médias et la sécurité sur le chemin de l'école.

Autant de sujets abordés pour donner la parole aux enfants et les rendre directement acteurs de la prévention. Les actions mises en place par l'équipe Prévention, au sein d'un établissement scolaire, répondent à une démarche globale et continue de sensibilisation. L'objectif étant que toutes les classes d'un même niveau bénéficient de ces actions de prévention. À l'heure où des phénomènes tels que le harcèlement et le cyberharcèlement peuvent perturber l'équilibre familial, les rapports humains et les apprentissages au sein de l'école, il est du devoir de la MAE de poursuivre son engagement dans la lutte contre les violences en milieu scolaire.

Depuis 2013, la MAE s'engage aux côtés du ministère dans la lutte contre le harcèlement scolaire et soutient depuis son origine le Prix « Non Au Harcèlement ». Tous les ans, elle récompense ainsi à hauteur de 1 000 € chacun des 31 « Coups de Cœur Académiques » et attribue également la somme de 2 000 € à chacun des 10 lauréats nationaux sélectionnés par un jury co-présidé par Philippe BÉNET, Président de la MAE. Ces contributions ont pour objectif de permettre aux lauréats de réaliser, produire et mettre en place leurs projets pour lutter contre le harcèlement dans leur établissement scolaire. En parallèle, la MAE conçoit et met à disposition des enseignants de nombreux supports pédagogiques pour mener leurs propres interventions en classe.

C'est dans cet esprit que la MAE a créé, avec le soutien du ministère, le Jeu de l'Oie pour sensibiliser les élèves de cycle 4 aux risques engendrés par le harcèlement sexiste, sexuel et homophobe. Il permet de faire réagir les élèves face à ces violences, qu'elles soient physiques, verbales ou psychologiques et de leur rappeler qu'elles ne s'arrêtent pas à l'enceinte de l'établissement scolaire mais se poursuivent aussi sur les téléphones portables et les réseaux sociaux. Cet outil fait suite à la 1^{ère} édition du Jeu de l'Oie créé par des élèves pour sensibiliser leurs pairs, de cycle 3, aux questions du harcèlement et leur apprendre à se positionner qu'ils soient victimes, auteurs ou témoins.



L'École des parents et des éducateurs Île-de-France

Association loi 1901 créée en 1929 et reconnue d'utilité publique, elle a pour but :

- d'aider les parents et les différents acteurs du soutien à la parentalité à créer les conditions du développement de l'enfant et de l'adolescent, en prenant en compte la dynamique des générations ainsi que le contexte culturel, économique et social ;
- de concevoir des actions d'information et de prévention en direction des enfants, des adolescents et des jeunes, dont elle assure la mise en œuvre et l'évaluation ;
- de donner les moyens d'acquérir des connaissances et de développer des compétences à tous ceux qui sont engagés dans la relation d'aide et l'accompagnement des personnes : professionnels, organismes publics ou privés, bénévoles, etc.

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le harcèlement, l'association gère notamment le 30 20.



e-Enfance

Créée en 2005 et reconnue d'utilité publique, l'association e-Enfance œuvre depuis plus de douze ans en faveur de la protection des mineurs sur Internet. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, elle agit dans le cadre de l'éducation des jeunes pour leur permettre de développer un usage responsable de leurs outils numériques. Chaque année, l'association e-Enfance sensibilise près de 100 000 élèves, ainsi que leurs parents et les professionnels, en allant les rencontrer au sein même de leurs établissements scolaires partout en France.

Dans le cadre de la convention de lutte contre le cyberharcèlement signée le 6 juin 2011 avec le ministère de l'Éducation nationale, en présence de la CNIL et de Facebook, l'association e-Enfance agit contre le cyberharcèlement et contre toutes les formes de cyber-violences (injures, usurpation d'identité, diffamation, sextorsion, discrimination, incitation au suicide, discours de haine, « revenge porn »...) via ses ateliers de prévention et son service Net Écoute.

La ligne Net Écoute travaille en partenariat avec la plateforme officielle de signalement "Pharos" (www.internet-signalement.gouv.fr) et est membre fondateur du dispositif national d'assistance aux victimes de cyber-malveillances, ACYMA, (www.cybermalveillance.gouv.fr).

Membre du programme européen Safer Internet, l'association e-Enfance opère, avec le soutien de la Commission européenne, le numéro vert national Net Écoute 3018 dont la mission est d'aider, soutenir et assister les mineurs lors de leur utilisation d'internet et des outils de communication modernes.



La Ligue de l'enseignement

Les questions soulevées localement par le harcèlement scolaire sont prises en charge par de nombreuses actions et dispositifs, développés dans le cadre du réseau de la Ligue de l'enseignement. La Ligue s'attache à proposer des solutions pédagogiques et systémiques.

Riche d'un tissu de 28 000 associations, réparties sur l'ensemble des territoires de la République, la Ligue fédère, propose et promeut des approches et des initiatives pédagogiques : en renforçant les apprentissages sociaux chez les jeunes, par l'engagement collectif et l'expérience de la coopération, ou de la solidarité, par l'initiation aux pratiques sportives, en misant sur l'inclusion dans toutes situations (un des points forts de l'USEP - sport scolaire de l'école publique - par exemple), en initiant au numérique, en développant des alliances éducatives avec les parents et les collectivités locales ; les éducateurs travaillent sur les relations et les représentations juvéniles qui peuvent facilement être le terreau du harcèlement à bas bruit si les adultes n'y prêtent pas attention.

La collaboration avec les enseignants sera toujours recherchée pour des effets durables auprès des jeunes.



Fédérations des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation nationale (Aroéven)

Mouvement d'éducation permanente, les Aroéven sont engagées depuis plusieurs années dans le dispositif de médiation par les pairs. Elles conduisent des actions de sensibilisation, d'initiation et de formation auprès d'adultes dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue en académie, des Projets éducatifs territoriaux (PEDT), et au sein d'une trentaine d'établissements scolaires tous les ans.

La Fédération des Aroéven a participé à la rédaction de la charte de qualité de la médiation par les pairs auprès de la délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences scolaires.

Les Aroéven déploient des outils pédagogiques, dont la création d'un DVD avec le concours du CRDP Bourgogne ; qui présente le procédé en alternant simulations de médiations et entretiens avec les différents acteurs : élèves, parents, CPE, principal, adultes médiateurs.

En 2015, la Fédération réalise un document « Talent éducatif » consacré à ce thème. Véritable manuel pratique, le livret présente le protocole et insiste sur les valeurs et les principes qui guident une médiation. La Fédération des Aroéven s'est par ailleurs engagée, avec un comité scientifique composé d'enseignants-chercheurs, dans une recherche-action afin d'éclaircir les différents impacts du dispositif et d'ouvrir des voies d'adaptation et d'évolution. Cette recherche-action s'appuie sur un échantillon de treize établissements répartis sur tout le territoire métropolitain.



Google est une entreprise de technologies dont l'objectif est d'améliorer l'accès de chacun à l'information. YouTube est un service d'hébergement en ligne de vidéos.

La protection des utilisateurs est une des priorités absolues de Google et YouTube. Son approche repose, d'une part, sur des solutions technologiques que l'on retrouve sur le centre d'aide en ligne destiné aux familles, d'autre part, sur le soutien apporté à des associations telles qu'e-Enfance pour sensibiliser les jeunes à un usage sûr et responsable d'internet.

Particulièrement vigilant sur l'enjeu du harcèlement en ligne sur Youtube, ce dispositif de signalement fonctionne en permanence et est activable en bas de chacune des vidéos, notamment pour les cas de harcèlement. Google et YouTube travaillent étroitement avec le ministère de l'Éducation nationale sur l'enjeu de sensibilisation des jeunes en participant à la campagne "Non au harcèlement" depuis 2015, et en réitérant leur engagement aux côtés du ministère et d'e-Enfance cette année, en soutenant la réalisation du clip vidéo par Rose Carpet.

francetélévisions France Télévisions

France Télévisions et plus particulièrement France 2, se mobilisent à nouveau contre le harcèlement scolaire. À l'occasion de la 3^{ème} journée nationale « Non au harcèlement » organisée par le ministère de l'Éducation nationale, France 2 mobilise une nouvelle fois son antenne et ses programmes autour de cette question de société, dans la continuité des actions entreprises au niveau de France Télévisions ces dernières années, notamment avec le documentaire « Souffre Douleurs, ils se manifestent » diffusé en 2015. Tout au long de la journée du 18 novembre, les magazines de France 2 aborderont ce sujet au travers de témoignages, chroniques et autres éclairages.

« Ça commence aujourd'hui » y consacrera une émission spéciale ; « Télématin » et « C'est au programme » apporteront également leur contribution à cette nouvelle mobilisation de la chaîne. La rédaction de France Télévisions mobilisera toute la journée ses éditions autour de cette question de société. En complément, le clip de sensibilisation proposé par le ministère sera diffusé à plusieurs reprises sur l'ensemble des chaînes de France Télévisions. Les réseaux sociaux de France Télévisions seront associés à ce dispositif.



SFR

SFR est le deuxième opérateur télécoms en France doté du premier réseau en fibre optique (FTTB/FTTH) avec 8,5 millions de prises éligibles. Son réseau mobile de premier plan couvre plus de 99% de la population en 3G et 70% en 4G/4G+.

Son nouveau pôle SFR Média est composé des entités SFR Presse qui regroupe l'ensemble des activités presse du groupe en France (Groupe L'Express, Libération,

etc.), SFR RadioTV (détenu à 49%) qui regroupe les activités audiovisuelles du groupe en France (BFM TV, BFM Business, BFM Paris, RMC, RMC Découverte) et SFR Sport.

En tant qu'acteur engagé pour l'égalité des chances, SFR souhaite contribuer au changement apporté par le numérique dans la vie de chacun. La lutte contre le harcèlement en milieu scolaire est une des causes qu'il a souhaité soutenir aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, en mettant à sa disposition son savoir-faire en matière de télécommunications avec la mise en place du numéro court à tarification gratuite 3020.



The Walt Disney Company France

The Walt Disney Company France, acteur majeur des médias et du divertissement confirme son engagement en soutenant la campagne du ministère de l'Éducation nationale, *Non au harcèlement à l'école*. Disney Channel chaîne thématique leader en France auprès des enfants et première destination digitale des jeunes mobilise l'ensemble de ses médias tout au long de l'année avec la diffusion du clip lauréat du concours national, et le développement d'un clip pour le soutien de la campagne ambassadeurs *Non au Harcèlement*.

Hélène ETZI, Présidente de The Walt Disney Company France déclare : « *Nous créons et diffusons quotidiennement des contenus qui sensibilisent notre public aux enjeux sociétaux qui les touchent. Compte-tenu de la relation privilégiée qui nous lie à notre public, il nous semble essentiel de mobiliser l'ensemble de nos médias pour soutenir cette campagne nationale qui traite d'un sujet auquel il peut être confronté dès son plus jeune âge.* »

L'union nationale des footballeurs professionnels



À travers ses programmes uniques PlayersForSociety®, le mouvement sociétal Positive Football® initié par l'UNFP (Union Nationale des Footballeurs Professionnels) pense, rayonne et agit pour donner aux footballeur/euses le pouvoir de changer les choses.

Le mouvement accompagne ainsi chaque joueur dans sa démarche d'engagement sociétal, quel que soit son statut, son histoire ou encore la nature de son projet. Dans le cadre de cette Journée nationale de lutte contre toutes les formes de harcèlement, 4 footballeurs et footballeuses internationaux (Eugénie LE SOMMER, Amel MAJRI, Olivier GIROUD et N'Golo KANTE) s'engagent pour sensibiliser le plus grand nombre aux dérives du harcèlement scolaire.

À travers une vision et une approche personnelle, ils transmettent un message nouveau auprès des jeunes. Ainsi, ils portent et symbolisent des solutions accessibles à tous, nées de gestes personnels simples qui ont encore plus d'impact dès lors qu'ils sont réalisés collectivement. Une promesse illustrée par la signature « Le harcèlement scolaire, quand on n'est pas la cible, on est la solution ». Cette campagne PlayersForSociety® est relayée sur leurs réseaux sociaux ainsi que sur ceux de Positive Football® et des différents relais de cette journée nationale dédiée.



Milan

Milan est un éditeur de presse éducative jeunesse qui accompagne les enfants dans leurs découvertes et leurs apprentissages, pour les aider à grandir et à se construire. Les équipes de spécialistes jeunesse conçoivent chaque mois avec passion 20 magazines de qualité, à destination de tous les enfants, depuis les tout-petits jusqu'aux adolescents.

Dans la continuité de ses valeurs et de ses actions, Milan presse s'engage cette année au côté du ministère de l'Éducation nationale contre le harcèlement scolaire. Au mois de novembre, à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement, Milan presse se mobilise donc avec toutes ses rédactions pour dire stop au harcèlement à l'école. Cinq titres emblématiques qui touchent plus de 150 000 enfants et adolescents lecteurs accordent une place conséquente au sujet du harcèlement à l'école dans leur parution.

Par ailleurs, Milan souhaite aider les familles et les écoles à libérer la parole des enfants en leur fournissant des ressources organisées par tranche d'âge rassemblées sur une plateforme digitale dédiée. Sur ce site, la manière d'aborder le thème du harcèlement a été adaptée en fonction de l'âge des enfants. Pour les plus jeunes, c'est la fiction qui a été privilégiée. Le harcèlement est ainsi abordé par le biais de l'imaginaire, sans choquer ni angoisser, tout en donnant les moyens d'ouvrir le dialogue avec les enfants. Pour les collégiens, des documentaires et des décryptages les informent et leur donnent des pistes pour se mobiliser. Tous ces contenus éditoriaux sont disponibles sur www.stop-harcelement-scolaire.com.



Internet sans Crainte

Au sein des trois lignes d'action du Safer Internet France (soutenu par la Commission européenne), Internet sans Crainte est la campagne nationale pour accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur vie numérique.

Internet sans Crainte est opéré par TRALALERE, créateur de ressources numériques pour l'éducation : des expériences engageantes s'adressant aux jeunes et à leurs médiateurs éducatifs (enseignants, éducateurs, parents) pour aborder les grands enjeux de société. Internet sans Crainte propose ainsi des ressources conçues notamment en coopération avec l'équipe « Non au harcèlement » :

- « Vinz et Lou stoppent la violence » pour mener des ateliers sur le sujet pour les enfants de 7 à 12 ans ;
- Serious game « Stop la violence », pour décomposer le processus du harcèlement auprès des collégiens ;
- Parcours numérique InfoHunter pour aborder la fabrique de l'information et les fake news ;
- Deux parcours numériques lancés au Safer Internet Day 2019 : « les écrans, les autres et moi » pour questionner nos usages du numérique et co-construire des règles avec les jeunes.

Ils nous soutiennent également :



Contact presse

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/presse

https://twitter.com/Education_Gouv



www.nonauharcelement.education.gouv.fr/

